

Rappel du contexte :

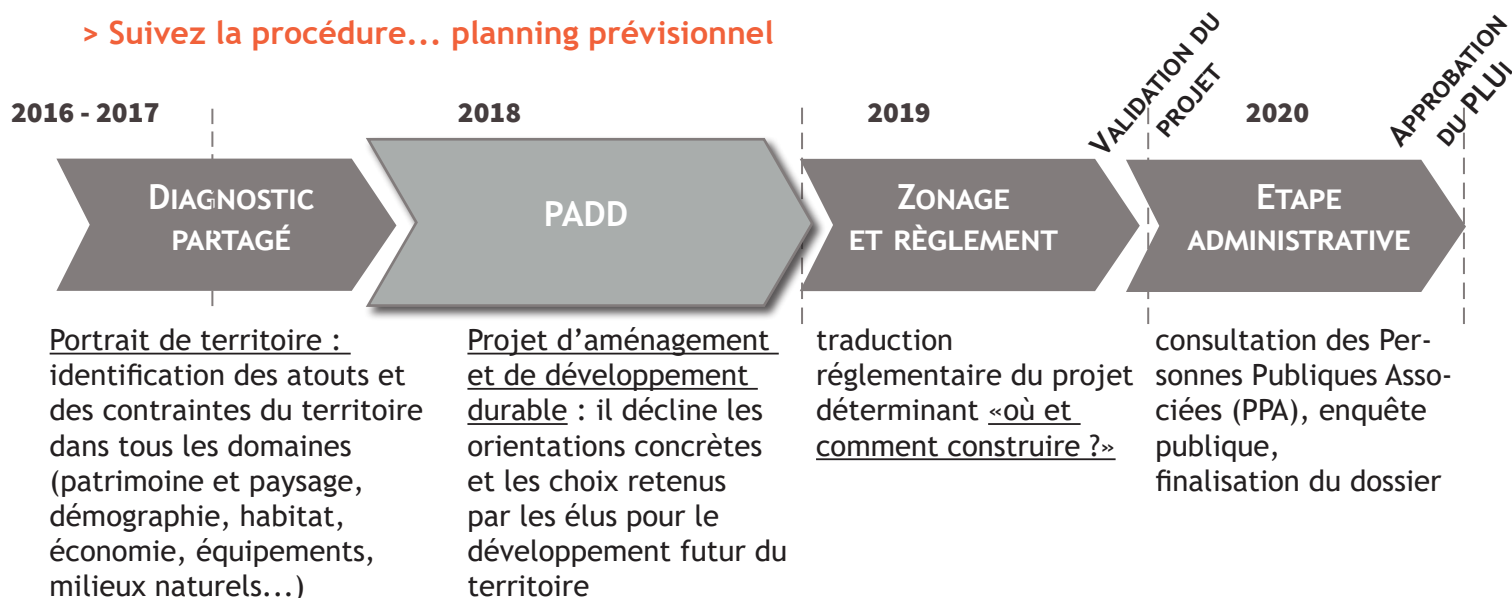
Fin 2015, les élus de la communauté de communes se dotaient de la compétence urbanisme puis prescrivaient le PLUi fixant les objectifs suivants :

- Maintenir et accueillir des habitants dans un environnement de qualité
- Favoriser un développement économique basé sur les qualités spécifiques du territoire
- Préserver et valoriser les ressources locales (naturelles, agricoles, bâties, paysagères) en tant que socles du développement de la communauté de communes et éléments majeurs d'attractivité.

Le PLUi sera le document cadre établissant les orientations pour le développement et l'aménagement de l'intercommunalité à l'horizon de 10-15 ans sur la base du projet politique :

- Il fixera les règles d'urbanisme permettant de mettre en œuvre le projet de territoire, remplaçant les documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune (POS, PLU, carte communale...).
- Il devra répondre aux objectifs de développement du territoire tout en préservant la biodiversité, les paysages et le cadre de vie.

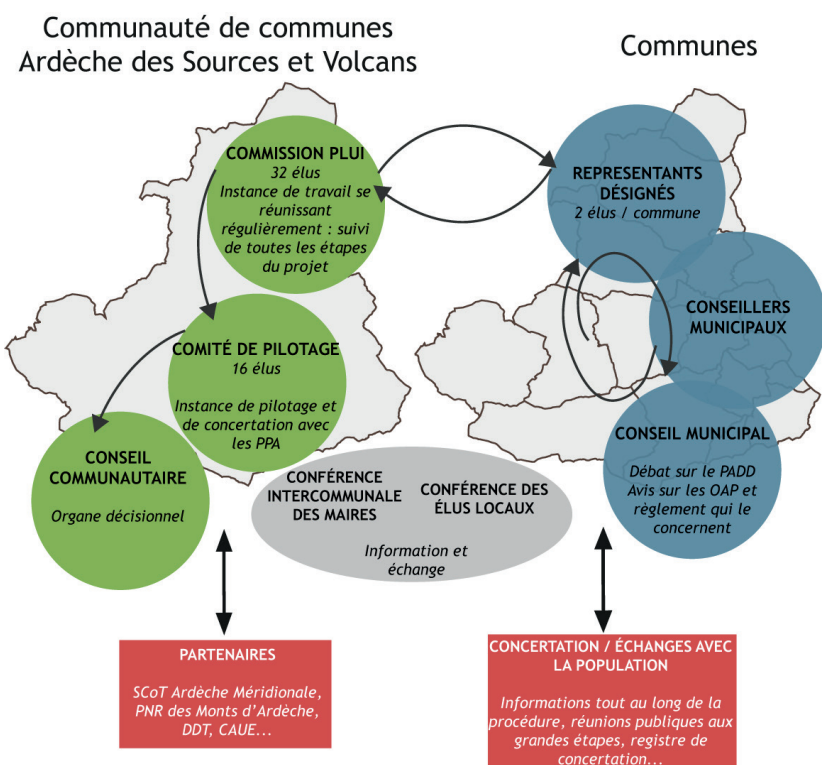
> Suivez la procédure... planning prévisionnel



> Gouvernance : instances de travail pour l'élaboration du PLUi

schéma de gouvernance >

- Equipe projet (Président, vice-président en charge de l'urbanisme, directeur et chargée de mission PLUi) : pilotage politique et technique
- Commission PLUi (2 élus / commune) : suivi de toutes les étapes du projet
- Comité de pilotage (bureau de la CdC) : pilotage / concertation avec les PPA
- Conseil communautaire : organe décisionnel



> Où en sommes-nous ?

Une grande étape pour la construction du document d'urbanisme du territoire a été réalisée : celle de l'écriture du diagnostic partagé et de l'identification des grands enjeux. Cet état des lieux a permis de dégager et d'expliquer les enjeux territoriaux de développement et d'aménagement à l'échelle de la CdC Ardèche des Sources et Volcans. Il apporte aux élus de la commission PLUi tous les éléments d'appréciation sur l'évolution du territoire passée et celle projetée : identification des atouts et des contraintes du territoire dans tous les domaines (patrimoine et paysage, démographie, habitat, économie, équipements, milieux naturels...).

Ce diagnostic a été présenté à l'ensemble des élus des 16 communes le 12 septembre dernier à Meyras, puis aux partenaires le 18 septembre à Thueyts et lors d'une réunion publique le 27 septembre à Lalevade-d'Ardèche, réunissant une centaine de personnes. Un temps d'échange portant sur la thématique agricole a également été organisé le 11 octobre 2018, mobilisant une cinquantaine d'agriculteurs, représentants de la profession, partenaires, et élus des 16 communes.



Partant de ce diagnostic et des enjeux partagés, la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a démarré cet automne. Le PADD décline les orientations concrètes et les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire. L'objectif poursuivi est de débattre du PADD cet hiver pour réserver l'année 2019 à l'élaboration du règlement afin de valider le projet fin 2019.



> Retrouvez le diagnostic (version provisoire du 27/09/2018) et suivez la procédure sur le site Internet de la communauté de communes : www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui/

> Pour toute contribution, question ou remarque...

- un registre de concertation est mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes
- courriel : plui@ardechedessourcesetvolcans.com
- adresse postale : Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans
12 rue du Pouget, Château de Blou, 07330 Thueyts
- téléphone : 04 75 89 01 48